

Pour la sécurité et la souveraineté alimentaires L'ASSAB de la Ligue pour la Défense des consommateurs du Bénin

Romain Abilé Houéhou, président de la Ligue pour la Défense des consommateurs du Bénin (LDCB), a officiellement lancé son programme « Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Bénin (ASSAB) ». C'était le vendredi 28 novembre dernier au Chant d'oiseau à Cotonou.

Par Edgard COUAO-ZOTTI

La hausse des prix des produits alimentaires, les spéculations sur le marché, la rareté périodique de certains produits caractérisant la crise alimentaire structurelle, préoccupent la LDCB. Au point que, dans le cadre de ses recherches de solutions à une telle crise, elle a concocté un programme intitulé « Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Bénin ». Ce programme d'une durée de deux ans coûtera 9.876.805 FCFA, et sera financé à hauteur de 7.951.805 FCFA par l'organisation belge VeCO. C'est d'ailleurs ce qui justifie la présence de Amidou Diallo, représentant pour l'Afrique de l'Ouest, à cette cérémonie de lancement du programme. Il partage la vision de la Ligue. Car, elle prend, dit-il, non seulement en compte les intérêts des consommateurs béninois, mais se préoccupe aussi de la question de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, qu'il faut l'aider à approfondir. Et à



Aucune stratégie ne sera de trop pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires

Romain Houéhou lui-même de dévoiler les objectifs visés par son programme : éduquer les consommateurs sur les avantages de la consommation des produits locaux et les amener à les adopter, élever le niveau de conscience des producteurs sur les enjeux de la crise alimentaire, valoriser les produits locaux et les mets traditionnels. A cet effet, la sage-femme Hans en a fait la démonstration en citant une kyrielle d'aliments locaux et les éléments nutritifs qu'ils peuvent apporter à l'organisme.

Le programme vise également, selon Romain Abilé Houéhou à contribuer à la relance de la production nationale et à

faciliter l'accès au marché aux producteurs locaux. Le programme comporte trois axes : l'éducation des consommateurs à la consommation des produits issus de l'agriculture familiale, l'organisation des foras d'échanges thématiques et de dégustation de mets traditionnels africains, et la mise en place de cantines scolaires valorisant les produits locaux dans deux communes du département des Collines. Le programme vise essentiellement les femmes, les enfants, les élèves, les producteurs agricoles, les éleveurs, les restaurateurs, les associations de jeunes et de femmes. Ce programme va apporter en valeur ajoutée aux mesures prises par le gouvernement.

7^e cours EPIVAC à Ouidah

Améliorer les systèmes de vaccination

Démarré le 3 novembre dernier, le 7^e cours régional d'Epidémiologie Vaccinologie (EPIVAC) a pris fin vendredi 28 novembre dernier à l'Institut régional de santé publique à Ouidah. Les 50 participants à cette formation sont repartis bien outillés.

Par Désiré GBODOUGBE

Le programme EPIVAC a été conçu pour renforcer la capacité des systèmes de vaccination des pays en développement. Ceci, en formant des responsables de programmes de vaccination capables de rendre opérationnel dans leur environnement professionnel, des savoirs et savoir-faire qui répondent aux exigences des systèmes de prévention vaccinale. Pour Léoégale Bazira, directeur de l'Institut régional de Santé publique, ce programme constitue un appui renforcé à la mise en œuvre des programmes de vaccination par le biais de la formation des acteurs de terrain et l'appui technique aux pays, en vue de faciliter l'accès de ces pays aux ressources collectées par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). Il a invité les stagiaires à rendre valablement service à leurs pays respectifs. L'essentiel pour eux sera de mettre en pratique les connaissances acquises, pour sauver des populations par la vaccination. Selon Moussa Yarou, directeur de

cabinet du ministère de la Santé, la vaccination est l'une des interventions les plus efficaces pour promouvoir la santé. C'est pourquoi, depuis près d'une décennie, les pays africains se sont engagés activement dans la mise en œuvre des stratégies devant permettre la réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles liées aux maladies évitables par la vaccination. De nombreux progrès ont été enregistrés, de sorte que les nombres de cas de poliomyélite et des pays endémiques ont été considérablement réduits. Les campagnes de vaccination et de suivi contre la rougeole ont un impact important sur l'état de santé des populations. Mais malheureusement, l'analyse de la situation faite, en 1998 et lors des revues du Programme élargi de Vaccination, a révélé une baisse des taux de couverture vaccinale pour des raisons multiples telles que le manque de financement, la mauvaise gestion et le mauvais fonctionnement du système de santé. Cette situation nécessite une conjugaison des efforts initiée par l'Agence de Médecine préventive (AMP) en partenariat avec les universités de Cocody-Abidjan et de Paris Dauphine avec les gouvernements des pays bénéficiaires, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le Fonds mondial pour les vaccins, Sanofi Pasteur ainsi que d'autres partenaires œuvrant en Afrique.

Lisez et diffusez votre quotidien de référence

LA NATION

Direction Générale des Impôts et des Domaines

COMMUNIQUE

ECHÉANCES FISCALES DE DECEMBRE 2008

La Directrice Générale des Impôts et des Domaines rappelle aux contribuables que les échéances fiscales du mois de décembre 2008 se présentent comme ci-après :

LE 10 DECEMBRE AU PLUS TARD

* Déclaration et paiement de :

- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et autres taxes indirectes,
- l'Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires (IPTS) et du Versement Patronal sur Salaires (VPS).
- quatrième acompte de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux, Artisans et Agricoles (I/BICAA) et de l'Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux (I/BNC) au titre de 2008.
- la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS).

* Reversement de :

- l'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB) de 1%, 1.5%, 3% ou 10%,
- la retenue à la source de l'impôt sur les bénéfices des prestataires de services non domiciliés au Bénin.

LE 31 DECEMBRE AU PLUS TARD

Déclaration et paiement de la Taxe Unique sur les Transports Routiers (TUTR) pour les éléments imposables mis en service dans le courant du mois de novembre et de décembre 2008.

Elle vous remercie des dispositions que vous prendrez pour vous acquitter de ces différentes obligations dans les délais indiqués.

Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA